

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 heures au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;  
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

---

## **RÉSOLUTION CA23 170134**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

## **RÉSOLUTION CA23 170135**



## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

### Période de commentaires des membres du conseil

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Condoléances - journaliste Edbert Gaye - fondateur <i>Montreal Community Contact</i></li> <li>• Mois national de l'histoire des peuples autochtones</li> <li>• Mois du patrimoine philippin</li> <li>• Indépendance de la République démocratique du Congo - 30 juin</li> <li>• Nouvelle association commerciale sur Queen-Mary</li> <li>• Hippodrome - 200-250 logements abordables - plan de développement à venir</li> <li>• Condoleances - Amady Diouf - accident sur chemin de la Côte-St-Luc</li> <li>• Circulation - réduction de la vitesse - nouvelles mesures à venir</li> <li>• 60.04 - Rapport de consultation publique - terrain multisport parc Mackenzie-King</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Condoléances - journaliste Edbert Gaye - fondateur <i>Montreal Community Contact</i></li> <li>• Accident sur chemin de la Côte-St-Luc - dos d'ânes à venir</li> <li>• Mois du patrimoine italien</li> <li>• Participation - Balconfête NDG et Art Hop NDG</li> <li>• 40.02 - Braderies sur Monkland et Sherbrooke</li> <li>• Empress - fonds - projet à venir</li> <li>• Ligne d'urgence - véhicules sur pistes cyclables - 514 868-3737</li> <li>• Voeux - Saint-Jean-Baptiste - 24 juin</li> <li>• Voeux - Fête du Canada - 1er juillet</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil inclusif - grande participation citoyenne - 6767, chemin Côte-de-Neiges</li> <li>• Journée mondiale de l'environnement - 5 juin</li> <li>• 60.04 - Rapport de consultation publique - terrain multisport parc Mackenzie-King</li> <li>• Enjeux terrain synthétique</li> <li>• Encouragement - participation citoyenne</li> <li>• Terrain naturel x terrain synthétique - options à considérer</li> <li>• Mois du patrimoine philippin</li> <li>• Mois du patrimoine italien</li> </ul>
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Condoléances - Feng Tian - jeune a été disparu - 17 octobre 2022</li> <li>• Conseil inclusif - grande participation citoyenne - 6767, chemin Côte-de-Neiges</li> <li>• Prochain conseil itinérant - novembre 2023</li> <li>• Mois de la fierté</li> <li>• Semaine québécoise des personnes handicapées</li> <li>• Piste cyclable bidirectionnelle sécurisée sur Walkley</li> <li>• Centre Walkley - installation des filets de basketball</li> <li>• 20.05 - fonds - programme pour les sécurités des jeunes</li> <li>• 30.01 - redistribution - surplus</li> <li>• Budget participatif 2024</li> <li>• Parc Gilbert-Layton - terrain de bocce à venir</li> <li>• Voeux - anniversaire de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa - 4 juin</li> </ul>



Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil inclusif - secteur Darlington</li> <li>• Remerciements aux services - conseil itinérant</li> <li>• Journée mondiale de l'environnement - 5 juin</li> <li>• Déploiement du service de compostage - secteur Darlington</li> <li>• Encouragement - participation citoyenne - amélioration des services</li> <li>• Journée du déménagement - crise du logement - 1er juillet</li> <li>• Logements abordables - organismes sociales - dossier 311</li> <li>• Mois national de l'histoire des peuples autochtones</li> <li>• Mois de la fierté</li> <li>• Mois du patrimoine italien</li> <li>• Mois du patrimoine philippin</li> <li>• Condoléances - journaliste Edbert Gaye - fondateur <i>Montreal Community Contact</i></li> </ul>
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voeux - Saint-Jean-Baptiste - 24 juin</li> <li>• Journée mondiale de l'environnement - 5 juin</li> <li>• Journée mondiale des océans - 8 juin</li> <li>• Réduction des impacts environnementaux - distribution d'articles publicitaires</li> <li>• Encadrement - occupation et entretien des bâtiments vacants</li> <li>• 40.06 - CCU - renforcer et de formaliser la transparence, l'éthique et la diversité</li> <li>• Sécurisation pistes cyclables - rue Lacombe</li> <li>• Terrain de pickleball à venir</li> <li>• 325<sup>e</sup> anniversaire de Côte-des-Neiges - 17 juin - parc Jean-Brillant</li> <li>• Remerciements - Société d'histoire souvenirs et mémoires de CDN</li> </ul>

### Période de questions orales du public

Nom	Sujet de la question
• Camille Livoy	Place verte Guillaume-Couture
• Michael Parenteau	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Liza Novak	Transport scolaire secteur Mountain Sights et dépôt de document
• Jean-Philippe Hardy	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Robert Michael Edgar	Respect du SPVM de la Charte des droits et libertés
• Gunhild Berendson	Activités pour enfants démunis et dépôt de document
• Daniel Dellaforesta	Piste cyclable sur l'avenue Bourret
• Ginetta Caucci	Consultation sur la place Deom
• Andrei Stepanov	Piste cyclable sur l'avenue Bourret
• George Christianis	Tables au parc Martin-Luther-King

### RÉSOLUTION CA23 170136

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Nom	Sujet de la question
• Julien Numainville	Installation de bornes de recharge dans le quartier Glenmount
• Didier Rabette	Inversement de Coolbrook et Earnscliffe
• Vincent Pelletier	Égout et sécurité routière

---

### Période de questions écrites du public.

Nom	Sujet de la question
• Diane Chambers	Plantation d'un arbre face au 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce
• Svetlana Gonzalez	Marquage au sol pour le stationnement
• Jason Savard	Place Guillaume Couture
• Erminio Forlini	Traverse piétonne à l'intersection des avenues Monkland et Coolbrook
• Ann Marie Berry	Projet particulier sur l'avenue Robert-Burns et impact sur la circulation
• Anita Berthier	Sécurité de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne
• Deborah Angelus	Plantation d'arbres devant l'Église unie Wesley

### Retour aux questions en présentiel

Nom	Sujet de la question
• Michael Shafter	Sécurité routière
• Marc Perez	Services
• Daniel Villeneuve	Budget participatif
• Claire Vasseur	Transition écologique
• Kyre Manus	Place Guillaume-Couture

---

### RÉSOLUTION CA23 170137

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

De prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



Nom	Sujet de la question
• Lyndia Vernisse	Mesures prises pour les îlots de chaleur
• Sari Buksner	Pétition - avenue Somerled
• Harold Daza	Inspection de l'appartement
• Line Bonneau	Terrain synthétique MacKenzie-King

### QUESTIONS N'AYANT PAS ÉTÉ ENTENDUES

Nom	Sujet de la question
• Angelina Cambomanes	Piste cyclable
• Laura Renteria Diaz	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Dilshad Rizvi	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Geneviève Gareau	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Aboubacar Seek	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Aomar Yahiaoui	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Justine Michaud	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Christian Giguère	Place Guillaume-Couture
• Jean-Marie Soussouaeno	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Yves Quenneville	Gestion des arbres
• Rachid Berranen	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Anis Galiz	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Cindy Tomaz	Servir la communauté et les besoin de la population de Côte-des-Neiges
• Jorge Grinberg	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Anna Ciari	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Susan Schachter	Terrain synthétique MacKenzie-King
• Irwin Rapoport	Terrain synthétique MacKenzie-King

	4e question et suivante sur un même sujet
	Personne ayant quitté la séance

### Période de questions des membres du conseil

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain soccer - hippodrome - naturel x synthétique</li> <li>• Relance - terrain soccer - hippodrome - naturel x synthétique</li> <li>• Itinérance - rues Coolbrook / Décarie - Dupuis / Isabella - sécurité urbaine</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan circulation pour les camions - travaux publics</li> <li>• Terrain soccer - naturel x synthétique - position du parti d'opposition</li> </ul>
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage des branches sur les rues - suivi à propos du service rendu</li> </ul>
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation, plan d'actions - service de compostage à venir</li> </ul>



---

**Correspondance**

Dépôt d'une pétition demandant un moratoire sur la fermeture de la Place Guillaume Couture afin que les citoyens concernés soient consultés.

---

**RÉSOLUTION CA23 170138**

**CONTRAT - ENTREPRISES J. VEILLEUX & FILS INC. - CLOS DE VOIRIE DARLINGTON**

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Despina Sourias

D'accorder aux « Entreprises J. Veilleux & Fils inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des toitures du clos de voirie Darlington (bâtiment 2552 et 2553) pour une somme maximale de 705 532,59 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'autoriser une dépense à cette fin de 705 532,59 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 105 829,89 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 70 553,26 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 881 915,74 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1238970001

---

**RÉSOLUTION CA23 170139**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 100 000,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à même le surplus de gestion 2022 de l'arrondissement, à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet «



Concertation et animation des Ateliers Namur-Hippodrome », couvrant la période du 6 juin 2023 au 31 mai 2024;

D'autoriser une dépense à cette fin de 100 000,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables;

D'autoriser le financement du dossier à même le surplus de gestion 2022 de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1236290024

---

**RÉSOLUTION CA23 170140**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 13 OBNL**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière à 13 OBNL, totalisant la somme de 607 686 \$, toutes taxes incluses si applicables, en provenance du budget du Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) pour prolonger les projets en 2023-2024;

D'approuver les projets de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1238159007

---

**RÉSOLUTION CA23 170141**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder une contribution financière totalisant 51 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour le projet « Un quartier solidaire avec les ménages vulnérables du quartier » à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, qui se déroulera du 6 juin au 31 décembre 2023 dans le cadre du Fonds de développement social local de l'arrondissement;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1238159008

---

### **RÉSOLUTION CA23 170142**

#### **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 4 OBNL**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière à quatre OBNL, totalisant la somme de 105 899 \$, toutes taxes incluses si applicables, en provenance du budget du Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal pour la période du 10 juin au 30 novembre 2023;

D'approuver les projets de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1238159006

---

### **RÉSOLUTION CA23 170143**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - ÉCO-PIVOT**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder une contribution financière de 2 500 \$, incluant les taxes si applicables, à Éco-Pivot, pour la réalisation d'un bioblitz à l'hippodrome et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 500 \$, incluant les taxes si applicables;





D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1235284005

## RÉSOLUTION CA23 170144

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 8 350 \$.

Organisme	Montant et Donateur
Association philippine canadienne artistes du Québec	TOTAL: 1 050 \$
Canada Day Extravaganza Year 6 organisé sous le thème - <i>"Band Aid Montreal - Voices that Care/La Voix de L'Aide"</i> 1171794143 219-2525 boul. Cavendish Montréal, Qc H4B 2Y6 Michelle Vargas-Lao Fournisseur: 444327	Gracia Kasoki Katahwa 350 \$ Sonny Moroz 350 \$ Stéphanie Valenzuela 350 \$
Association philippine canadienne artistes du Québec	TOTAL: 300 \$
Search for Filipino-Canadian Talent 2023 1171794143 219-2525 boul. Cavendish Montréal, Qc H4B 2Y6 Michelle Vargas-Lao Fournisseur: 444327	Sonny Moroz 150 \$ Stéphanie Valenzuela 150 \$
Club d'haltérophilie Concordia International 1160741303 5187 Coolbrook Montréal, Qc H3X 2L2 John Margolis Fournisseur: 132473	TOTAL: 500 \$ Peter McQueen 100 \$ Sonny Moroz 300 \$ Stéphanie Valenzuela 100 \$



Association des locataires HLM de la rue  
Walkley  
1172901572

TOTAL: 1 400 \$  
Gracia Kasoki Katahwa 250 \$  
Despina Sourias 1 000 \$  
Peter McQueen 150 \$

5411 avenue Walkley, app 03  
Montréal, Qc  
H4V2M6

Adel Ben Mabrouk  
Fournisseur: 645604

Patrimoine philippin de Montréal

TOTAL: 1 000 \$

TIANGGEHAN NG BAYAN 2023 –FILIPINO  
COMMUNITY MARKET

Gracia Kasoki Katahwa 250 \$  
Magda Popeanu 250 \$  
Sonny Moroz 250 \$  
Stéphanie Valenzuela 250 \$

3373669871

5850, av. de Monkland, #101  
Montréal, Québec  
H4A 1G1

Alfonso L. Abdon  
Fournisseur: 511819

Patrimoine philippin de Montréal

TOTAL: 500 \$

Marché Asiasie 2023  
3373669871

Sonny Moroz 250 \$  
Stéphanie Valenzuela 250 \$

5850, av. de Monkland, #101  
Montréal, Québec  
H4A 1G1

Alfonso L. Abdon  
Fournisseur: 511819

Ligue de basketball des Philippines CDN-NDG  
3369771616

TOTAL: 800 \$

6546 avenue McLynn,  
Montréal, Qc  
H3X 2R6

Sonny Moroz 400 \$  
Stéphanie Valenzuela 400 \$

Royland Sanguir  
Fournisseur: 324315

La fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-  
Grâce

TOTAL: 1 250 \$  
Gracia Kasoki Katahwa 250 \$  
Peter McQueen 1 000 \$

1149167521

5333 ave Notre-Dame de-Grâce,  
Montréal, Québec  
H4A 2Y9

Louise Bernier  
Fournisseur: 530292

Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges  
(CJECDN)

TOTAL: 1 550 \$  
Gracia Kasoki Katahwa 500 \$  
Magda Popeanu 400 \$  
Despina Sourias 150 \$  
Sonny Moroz 250 \$  
Stéphanie Valenzuela 250 \$

1146848453

6555 chemin de la Côte-des-Neiges,  
Montréal, Qc  
H3S 2A6

Brian Smith  
Fournisseur: 160359

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1237616006

---

**RÉSOLUTION CA23 170145**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSSDM) - TRANSPORT SCOLAIRE**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir entre l'arrondissement et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et le versement d'une contribution financière d'une valeur maximale de 11 000 \$ par période scolaire, pour un montant total maximal de 33 000 \$, afin de rembourser les coûts associés au service de transport scolaire des élèves admissibles qui fréquentent l'École des Nations, et ce, jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : l'ouverture des portes de la future école située au 5010 rue Paré dont la date est planifiée pour septembre 2025, ou pour les trois périodes scolaires s'échelonnant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2026;

D'autoriser le versement au CSSDM, à même les surplus de gestion, d'une contribution financière de 183,91 \$ par élève admissible, pour une valeur maximale de 11 000,00 \$ par période scolaire et un montant total maximal de 33 000,00 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1234570007

---

**RÉSOLUTION CA23 170146**

**ENTENTE - STM - TRAVAUX DE RÉFECTION - STATION ÉDOUARD-MONTPETIT**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

Conclure une entente avec la STM visant à établir un partage des coûts relatifs à des travaux de réfection de la portion publique d'un branchement d'égout à proximité de son chantier à la station Édouard-Montpetit, autoriser une dépense maximale de 110 000\$ et autoriser le directeur d'arrondissement à signer les documents afférents à l'entente.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1233861001

---

**RÉSOLUTION CA23 170147**

**ADOPTION DES SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIER 2022**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022, d'une somme de 5 652 400 \$, de réaffecter divers surplus affectés non utilisés pour un montant de 1 140 600 \$ et d'affecter 6 793 000 \$ à la réalisation de divers projets.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1236954003

---

**RÉSOLUTION CA23 170148**

**DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE - EXERCICE FINANCIER 2022**

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport de reddition de compte de revenus reportés pour les parcs et terrains de jeux et du fonds de stationnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'exercice financier 2022.

30.02 1236460001

---

**RÉSOLUTION CA23 170149**

**ACCEPTATION DE VERSEMENT - SOMME COMPENSATOIRE - OPÉRATION CADASTRALE**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accepter le versement d'une somme compensatoire de 1 639 400 \$ relatif à des frais de parc, pour le lot projeté 6 555 302, situé sur le côté sud de la rue de la Savane, à l'est du boulevard Décarie, dans le cadre d'une opération cadastrale de morcellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.03 1231389002

**RÉSOLUTION CA23 170150****ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public en respectant les directives de la Direction régionale de la santé publique ainsi que selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 juin 2023 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA23 17023, OCA23 17024 et OCA23 17025 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

---

 Un débat s'engage.
 

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1237397004

**RÉSOLUTION CA23 170151****ORDONNANCES - PROMOTIONS COMMERCIALES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA23 17031 et OCA23 17032 jointes à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances, du 16 juin au 18 juin 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, et du 31 août au 4 septembre 2023 pour celle de la SDC Côte-des-Neiges, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA23 17033 et OCA23 17034 jointes à la présente permettant des enseignes temporaires, du 16 juin au 18 juin 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, et du 31 août au 4 septembre 2023 pour celle de la SDC Côte-des-Neiges, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA23 17035 et OCA23 17036 jointes à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 16 juin au 18 juin 2023 pour la promotion



commerciale de BIZ-NDG, et du 31 août au 4 septembre 2023 pour celle de la SDC Côte-des-Neiges, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1239943005

---

**RÉSOLUTION CA23 170152**

**ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE SUR L'AVENUE LACOMBE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une promotion commerciale en rue fermée sur l'avenue Lacombe entre Gatineau et Côte-des-Neiges du 12 septembre au 17 septembre 2023;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA23 17026 jointe à la présente permettant de vendre des marchandises et de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées dans les cours avants, sur le trottoir et sur la chaussée de l'avenue Lacombe du 12 septembre au 17 septembre 2023;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance OCA23 17029 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur du 12 septembre au 17 septembre 2023, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance OCA23 17028 jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue Lacombe, entre l'avenue Gatineau et le chemin de la Côte-des-Neiges, du 11 septembre au 18 septembre 2023;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance OCA23 17027 jointe à la présente permettant la cuisine de rue, du 12 septembre au 17 septembre 2023.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. 01-275, article 516), l'ordonnance OCA23 17030 jointe à la présente permettant l'autorisation des bannières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1239943004

---

**RÉSOLUTION CA23 170153**

**ADOPTION - RÈGLEMENT RCA23 17386**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* (RCA13 17208) afin de modifier l'annexe cartographique portant sur la circulation des camions et des véhicules-outils a été précédé d'un avis de motion



et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA23 17386 modifiant le *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* (RCA13 17208) afin de modifier l'annexe cartographique portant sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1238894001

## RÉSOLUTION CA23 170154

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-137

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-137 visant à autoriser la démolition de deux bâtiments commerciaux situés aux 7330-80, chemin de la Côte-Saint-Luc et 5421-99, rue Robert-Burns (lot 3 322 043) et la construction d'un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) de 18 étages, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) a été adopté à la séance ordinaire tenue le 1er mai 2023, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 5 mai 2023 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 17 mai 2023, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-137 visant à autoriser la démolition de deux bâtiments commerciaux situés aux 7330-80, chemin de la Côte-Saint-Luc et 5421-99, rue Robert-Burns (lot 3 322 043) et la construction d'un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) de 18 étages, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

## CHAPITRE I

### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 3 322 043 du cadastre du



Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

## **CHAPITRE II**

### **AUTORISATION**

- 2.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution :
- a. la démolition des bâtiments commerciaux existants situés au 7330-80, chemin de la Côte-Saint-Luc et 5421-99, rue Robert-Burns (lot 3 322 043);
  - b. la construction et l'occupation d'un bâtiment aux fins des catégories d'usages "commerces et services en secteur de faible intensité commerciale (C.2A)" et "habitation (H)".
- 3.** Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :
- a. article 9, afin d'autoriser une hauteur maximale de 18 étages et de 67 mètres hors tout, incluant les appareils mécaniques et les cages d'ascenseur ou d'escalier;
  - b. article 21, afin d'autoriser une cage d'ascenseur ou d'escalier, sur un toit, sans avoir à respecter un retrait par rapport à une façade;
  - c. article 22, afin de permettre la construction d'un chalet urbain sur le toit du 18e étage sans avoir à respecter un retrait par rapport à une façade;
  - d. article 40, afin d'autoriser un taux d'implantation inférieur à 35 %;
  - e. article 346, afin d'autoriser un café terrasse.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## **CHAPITRE III**

### **CONDITIONS**

#### **SECTION I**

##### **CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS**

- 4.** En plus des documents normalement exigés au règlement de démolition, la demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :
- a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
  - b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
  - c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
  - d) dans le cas où le bâtiment est assujéti à la Loi sur le Tribunal administratif du logement (chapitre R-8.1), une copie de l'avis aux locataires et les mesures prévues pour le relogement ou la compensation prévus pour chaque locataire.
- 5.** Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit :
- a) avoir déposé une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
  - b) produire une lettre de garantie bancaire correspondant à 15 % de la valeur des bâtiments et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire;
  - c) un devis de protection des arbres publics et privés à conserver;
  - d) la démolition doit être réalisée dans un délai de 12 mois suivant la délivrance du certificat de démolition.

La lettre de garantie bancaire que doit fournir le requérant préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation doit :





- a) garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;
- b) être délivrée par une institution financière canadienne;
- c) être irrévocable et inconditionnelle;
- d) demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie soit déposée dans le cadre de la demande de construction.

## **SECTION II**

### **CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU BÂTIMENT**

**6.** La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) que le taux d'implantation maximal du bâtiment soit de 21 %;
- b) que le COS maximal du bâtiment soit de 2,30;
- c) que la hauteur du bâtiment ne dépasse pas 18 étages pour une hauteur hors tout de 67 mètres incluant les appareils mécanique, les cages d'escaliers et d'ascenseur;
- d) aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule n'est autorisée;
- e) que les locaux d'entreposage des matières putrescibles situés à l'intérieur d'un bâtiment aient une superficie minimale de 40 m<sup>2</sup> et soient maintenus à une température de 2°C à 7°C, aient une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportent un avaloir au sol. Les matières résiduelles non putrescibles doivent être entreposées à l'intérieur du bâtiment dans un local d'une superficie minimale de 45 m<sup>2</sup>;
- f) que les toits du 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> étage du bâtiment soient entièrement aménagés d'une terrasse collective;
- g) qu'un minimum de 35 % de la superficie du terrain soit planté de végétaux en pleine terre;
- h) qu'aucun climatiseur apparent ne doit être installé sur les balcons ou les façades;
- i) qu'au moins 48 % des logements proposés soient composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 85 m<sup>2</sup> pour les logements de 2 chambres à coucher et 96 m<sup>2</sup> pour les logements de 3 chambres à coucher et plus;
- j) les logements de 3 chambres à coucher et plus doivent comprendre au moins une salle de bain complète et une salle d'eau;
- k) qu'au plus 11 % des logements proposés soient de type studio.

## **SECTION III**

### **DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

**7.** En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :
  - 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
  - 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
  - 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);



- 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 5° la méthode de collecte privée ou publique;
- 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes;
- b) Une étude d'impact sur les déplacements et le stationnement sur rue;
- c) Un plan de gestion des déchets découlant de la démolition.

#### **SECTION IV**

##### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

**8.** Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 24 mois après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

**9.** Les travaux d'aménagement extérieur prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

#### **CHAPITRE IV**

##### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**10.** La délivrance d'un permis de construire est assujettie aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (RCA22 17379).

**11.** En plus de tout autres objectifs et critères applicables dans la réglementation en vigueur, l'évaluation des plans doit tenir compte des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation à l'entrée ouest de l'arrondissement.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° l'ensemble des façades doivent être traitées de manière cohérente;
- 2° l'utilisation de panneaux métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades;
- 3° l'architecture d'un bâtiment est conçue de manière à minimiser les effets de réverbération sonores et les vibrations sur le milieu;
- 4° le profil d'un bâtiment et son couronnement contribuent à rehausser la silhouette urbaine (entrée de ville);
- 5° la forme du bâtiment est élancée; le profil et les proportions du volume en surhauteur renforcent la verticalité de la proposition;
- 6° sur la façade est du bâtiment, les saillies sont intégrées dans l'épaisseur de l'enveloppe; leur traitement participe à l'expression architecturale et à la monumentalité du bâtiment;
- 7° les équipements mécaniques installés au niveau de la toiture sont préférablement dissimulés derrière un parapet;
- 8° le rez-de-chaussée ou un basilaire composent un volume à l'échelle des espaces appropriables au niveau du sol;

Objectif 2 :

Favoriser un aménagement de la propriété qui valorise le verdissement et le développement durable.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° le projet tend à optimiser le potentiel de verdissement et la plantation d'arbres sur le site;
- 2° l'aménagement d'une placette proposée dans la cour avant doit être réalisée en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
- 3° les aménagements projetés dans la cour située du côté de la voie ferrée



intègrent une noue végétalisée ou un jardin de pluie qui participent à la stratégie de rétention des eaux de ruissellement.

---

## **ANNEXE A**

Territoire d'application

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.05 1236290013

---

## **RÉSOLUTION CA23 170155**

### **AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA02 17004), afin de renforcer et de formaliser la transparence, l'éthique et la diversité du comité et dépose le projet de règlement.

40.06 1236290017

---

## **RÉSOLUTION CA23 170156**

### **NOMINATION - MEMBRE TITULAIRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

De nommer, pour une période de 2 ans, soit du 5 juin 2023 au 5 juin 2025, Mme Meredith Nana-Lelièvre à titre de membre titulaire au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

51.01 1236290018

---

## **RÉSOLUTION CA23 170157**



**DÉPÔT - RAPPORT DÉCISIONNELS - AVRIL 2023**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois d'avril 2023 ainsi que toutes les dépenses du mois d'avril 2023.

60.01 1237479005

---

**RÉSOLUTION CA23 170158****DÉPÔT - RAPPORT DES FAITS SAILLANTS - ÉTATS FINANCIERS 2022**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport des faits saillants des états financiers 2022 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

60.02 1239060002

---

**RÉSOLUTION CA23 170159****DÉPÔT - RÉPONSE - PROJET DE PÉTITION PRÉSENTÉ**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose la réponse transmise par la secrétaire d'arrondissement le 2 mai 2023 sur la recevabilité d'un projet de pétition permettant aux citoyens d'obtenir une consultation publique, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Un débat s'engage.

---

60.03 1233408003

---

**RÉSOLUTION CA23 170160****DÉPÔT - ANALYSE COMPARATIVE - SURFACE SYNTHÉTIQUE OU NATURELLE**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose l'Analyse comparative pour le choix d'une surface synthétique ou naturelle en vue de la construction d'un terrain multisports au parc Mackenzie-King.

Un débat s'engage.

---

60.04 1237397007



---

**RÉSOLUTION CA23 170161****MOTION - RECONNAISSANCE - COMMUNAUTÉ PHILIPPINE**

**Attendu que** les premiers immigrants philippins sont arrivés au Canada à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, que l'immigration en provenance des Philippines s'est accentuée dans les années 1960, qu'une nouvelle vague d'immigration a fait venir de nombreux Philippins, et surtout Philippines, en tant qu'aidants familiaux à partir de 1970 et que les femmes philippines sont à ce jour très fortement représentées dans cette profession au Québec;

**Attendu que** selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada en 2021, 23 500 personnes à Montréal disaient appartenir à la communauté philippine, plus de 60% des Philippins établis au Québec se trouvent à Montréal et plus de 70% des personnes disant appartenir à la communauté philippine résident dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

**Attendu que** depuis l'adoption de la motion M-155 en octobre 2018 par la Chambre des communes, le gouvernement canadien reconnaît « la contribution des Canadiens d'origine philippine à la société canadienne, la richesse de la langue et de la culture philippines et l'importance de faire honneur aux Philippins pour les générations à venir en déclarant le mois de juin de chaque année comme Mois du patrimoine philippin »;

**Attendu qu'en** juin 2017, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de la Ville de Montréal, véritable outil démocratique aux services des citoyens et citoyennes montréalais.e.s, a été traduite en tagalog, langue officielle des Philippines;

**Attendu que** le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a formellement déclaré le mois de juin comme « Mois du patrimoine philippin » suite à l'adoption à l'unanimité d'une motion présentée en février 2018;

**Attendu que** le 12 juin 2023 marquera le 125<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration d'indépendance des Philippines et qu'en commémorant cet événement, la Ville de Montréal soulignerait par le fait même le riche héritage historique et l'esprit de résilience du peuple philippin;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

**Que** le conseil d'arrondissement profite du Mois du patrimoine philippin pour souligner la contribution de la communauté philippine à l'histoire et à l'essor culturel, artistique et socio-économique de Montréal;

**Que** le conseil d'arrondissement souligne le 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance des Philippines, et par le fait même, le riche héritage historique et l'esprit de résilience du peuple philippin;

**Que** le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce félicite l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS) pour son 60<sup>e</sup> anniversaire;

**Que** le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dépose la résolution adoptée au conseil municipal de juin 2023 et envoie une copie de celle-ci à l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS).



Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1234570008

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 20.

---

Gracia Kasoki Katahwa  
La mairesse d'arrondissement

---

Julie Faraldo-Boulet  
La secrétaire d'arrondissement substitut

---

Les résolutions CA23 170134 à CA23 170161 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

